

# **PROCÈS-VERBAL**

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 13 h 20, le 15 septembre 2016.

#### Sont présents formant quorum :

M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
 Mme la préfet Louise Brunet, MRC de La Jacques-Cartier
 Mme la préfet Parise Cormier, MRC de La Côte-de-Beaupré

M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
 Mme la conseillère Natacha Jean, Québec
 Mme la conseillère Ann Jeffrey, Lévis

M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures

Mme la conseillère Julie Lemieux, Québec
M. le conseiller Robert Maranda, Lévis
M. le conseiller Rémy Normand, Québec
Mme la conseillère Dominique Tanquay, Québec

M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans

M. le conseiller Steeve Verret, Québec

#### Sont absents:

M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil

Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec

M. le conseiller Michel Patry, LévisM. le conseiller Laurent Proulx, Québec

# Sont également présents :

M. Pascal Landry, secrétaire corporatif par intérim

M. Robert Masson, directeur général et trésorier par intérim

#### Période de recueillement et ouverture de la séance

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

#### Adoption de l'ordre du jour

# Résolution n° C-2016-67

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par M. Robert Maranda, il est unanimement résolu :

• D'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

-2-

 Ajouter le point 5AT) 4 – Amendement au règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74 visant à imposer des restrictions supplémentaires aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency

Adoptée

# Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2016

#### Résolution n° C-2016-68

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 juin 2016.

Adoptée

## Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2016

#### Résolution n° C-2016-69

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 juillet 2016.

Adoptée

### Nomination d'un secrétaire corporatif par intérim

#### Résolution n° C-2016-70

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

 De nommer Me Pascal Landry, notaire, à titre de secrétaire corporatif par intérim de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) jusqu'au 28 novembre 2016, date prévue du retour au travail de la titulaire du poste, Me Marie-Josée Couture. Me Landry exercera également jusqu'à cette date les fonctions de responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels pour la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 15 septembre 2016

Responsable : Direction générale

#### Nominations au comité consultatif agricole de la Communauté métropolitaine de Québec

#### Résolution n° C-2016-71

Sur proposition de Mme Ann Jeffrey, appuyée par M. Robert Maranda, il est unanimement résolu :

• De nommer comme membres du comité consultatif agricole (CCA) de la CMQ les personnes suivantes pour un mandat de trois ans à compter du 15 septembre 2016 :

# <u>Producteurs agricoles résidant sur le territoire de la CMQ et figurant sur la liste dressée par l'Union des producteurs agricoles (UPA) :</u>

M. Réjean Morency, MRC de La Côte-de-Beaupré

Mme Luce Bélanger, MRC de La Jacques-Cartier

M. Alain Juneau, Agglomération de Québec

M. Gaétan Fréchette, Ville de Lévis

M. Daniel Pouliot, Île-d'Orléans

# Résidant du territoire autre qu'un élu et un producteur agricole :

- M. Jean Landry, Municipalité du Lac-Beauport
- De nommer comme membres du comité consultatif agricole (CCA) de la CMQ les personnes mentionnées ci-après pour un mandat de trois ans à compter du 28 novembre 2016 :

## Élus municipaux :

- M. Guy Dumoulin, Lévis
- M. Laurent Proulx. Québec
- M. Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
- De désigner M. Laurent Proulx à titre de président et M. Guy Dumoulin à titre de viceprésident du CCA à compter du 28 novembre 2016.

Référence : Rapport décisionnel du 15 septembre 2016

Responsable : Direction générale

Adoptée

## Certificat de crédits pour l'exercice financier 2017

Le certificat de crédits pour l'exercice financier 2017 est déposé.

#### Modification du calendrier des séances du conseil - Ajout d'une séance ordinaire

#### Résolution n° C-2016-72

Sur proposition de Mme Parise Cormier, appuyée par Mme Dominique Tanguay, il est unanimement résolu :

• De modifier le calendrier des séances du conseil afin d'ajouter une séance ordinaire le jeudi 20 octobre 2016, à 13 h 15, à l'Édifice Andrée-P.-Boucher.

Référence : Rapport décisionnel du 15 septembre 2016

Responsable: Secrétariat

Adoptée

Avis de conformité sur le projet de règlement RV-2016-16-15 de la Ville de Lévis

#### Résolution n° C-2016-73

Sur proposition de Mme Ann Jeffrey, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'informer la Ville de Lévis :
  - Que le projet de règlement n° RV-2016-16-15 modifiant le règlement n° RV-2008-07-60 sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) ne compromet aucune stratégie du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);
  - Que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) l'invite, à l'étape de l'adoption du règlement visant à assurer la concordance au PMAD, à intégrer les règles destinées à créer des milieux de vie innovants, conviviaux, complets et inclusifs, conformément à la stratégie n° 5 du PMAD, afin d'améliorer la densité commerciale dans les noyaux de proximité.
- De transmettre à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel ainsi que de ses annexes.

Référence: Rapport décisionnel du 15 septembre 2016

Responsable : Aménagement du territoire

Avis à la CPTAQ relatif à une demande d'exclusion sur le territoire de la Ville de Lévis dans le secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy – Dossier CPTAQ n°412960

#### Résolution n° C-2016-74

Sur proposition de Mme Ann Jeffrey, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'émettre un avis favorable auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à l'égard de la demande d'exclusion des parties de lots 2 359 616 et 2 489 866, localisées dans le secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy de la Ville de Lévis, puisque celle-ci s'avère de nature locale et sans impact sur le territoire métropolitain.
- De transmettre à la CPTAQ et à la Ville de Lévis une copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant afin d'étayer la position de la CMQ à l'égard de cette demande d'exclusion.

Référence: Rapport décisionnel du 15 septembre 2016

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le règlement R.A.V.Q. 1063 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement n° 207 concernant le Schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement au retrait d'une partie du lot n° 1 275 814 du cadastre du Québec de la zone inondable de faible courant

#### Résolution n° C-2016-75

Sur proposition de Mme Julie Lemieux, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement R.A.V.Q. 1063 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement n° 207 concernant le Schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement au retrait d'une partie du lot n° 1 275 814 du cadastre du Québec de la zone inondable de faible courant, comme étant conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- D'autoriser le secrétaire corporatif par intérim à délivrer et à transmettre à l'agglomération de Québec le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat.
- De transmettre à l'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 15 septembre 2016

Responsable: Aménagement du territoire

-6-

Amendement au règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74 visant à imposer des restrictions supplémentaires aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency

#### Résolution n° C-2016-76

CONSIDÉRANT le règlement n° 2016-74 intitulé « Règlement de contrôle intérimaire visant à imposer des restrictions supplémentaires aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency » de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la CMQ que le règlement n° 2016-74 soit modifié de la façon prévue par le règlement d'amendement visé par la présente résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steeve Verret et appuyé par Mme Parise Cormier de modifier le règlement n° 2016-74 conformément au règlement n° 2016-78.

Référence : Rapport décisionnel du 15 septembre 2016

Responsable : Aménagement du territoire

#### Adoptée

La résolution est adoptée avec dispense de lecture du règlement, conformément aux règles applicables à la Communauté métropolitaine de Québec.

Adoption du règlement édictant le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec – Rive-Nord 2016-2021 (PMGMR)

#### Résolution n° C-2016-77

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

- D'adopter le règlement n° 2016-79 édictant le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord 2016-2021 (PMGMR).
- De transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une copie du PMGMR.
- De transmettre une copie du PMGMR à toute municipalité régionale environnante.

Référence : Rapport décisionnel du 15 septembre 2016

Responsable : Environnement

Étude sur le transport des matières dangereuses sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec

#### Résolution n° C-2016-78

Sur proposition de Mme Louise Brunet, appuyée par Mme Julie Lemieux, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du rapport final de l'étude sur le transport des matières dangereuses sur le territoire de la CMQ, réalisée par la firme CPCS, daté du 17 février 2016.
- Mettre en place un comité stratégique pour assurer le suivi de l'étude sur le transport des matières dangereuses sur le territoire de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 15 septembre 2016

Responsable : Transports

Adoptée

## Bordereau d'information

Les éléments suivants sont déposés au bordereau d'information :

- A) Comparatifs financiers
- B) Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la CMQ du 21 avril 2016
- C) Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la CMQ du 19 mai 2016
- D) Décision de la CPTAQ Demande d'exclusion de la zone agricole de la Ville de Lévis -409899
- E) Note CPTAQ 412956
- F) Lettres adressées au ministre des Transports du Canada et au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports Transport des matières dangereuses
- G) Procès-verbal de correction Résolution C-2016-51 corrigée (numéro de règlement)
- H) Publications de la CMQ:
  - 2016-06-21 Bulletin de liaison
  - 2016-07-15 Bulletin de liaison
- I) Lettre réponse du ministre des Transports du Canada Transport des matières dangereuses
- J) Lettre réponse du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire Règlement 2016-77 de la CMQ

#### Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

# PROCÈS-VERBAL

-8-

# Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

# Clôture de la séance

# Résolution n° C-2016-79

Sur proposition de M. Robert Maranda, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

• De lever la séance à 13 h 30.

# Adoptée

Les résolutions C-2016-67 à C-2016-79 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

| (S) RÉGIS LABEAUME     | (S) PASCAL LANDRY                 |
|------------------------|-----------------------------------|
| PRÉSIDENT DE LA SÉANCE | SECRÉTAIRE CORPORATIF PAR INTÉRIM |